



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

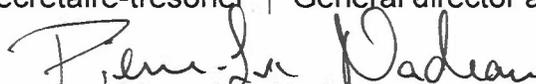
EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 5 août 2020, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

**Nature:** La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'installation d'un accessoire des réseaux de télécommunications d'une hauteur de 2 mètres plutôt qu'à une hauteur de 1,5 mètre, tel que prescrit à la réglementation, pour la propriété située au 12, chemin Black.

**Effet :** Contrevient à l'article 5.1.3, lequel prévoit une hauteur maximale de 1,5 mètre pour un accessoire des réseaux de télécommunications, tel que prévu au règlement de Zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé.

Donné à Mille-Isles, ce 21 juillet 2020.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
Pierre-Luc Nadeau

## PUBLIC NOTICE

### MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the Municipality of Mille-Isles:

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on August 5, 2020, at 7:00 p.m. at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles Road in Mille-Isles at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request.

**Nature:** The minor derogation request is to allow the installation of a telecommunications network accessory at a height of 2 meters instead of 1.5 meters, as prescribed by by-law for the property located at 12, Black Road.

**Effect:** Contravenes article 5.1.3, which prescribes a maximum height of 1.5 meters for a telecommunication network accessory, as prescribed by the zoning bylaw RU.02.2011, as already amended.

Given in Mille-Isles, July 21, 2020.  
General director and secretary treasurer

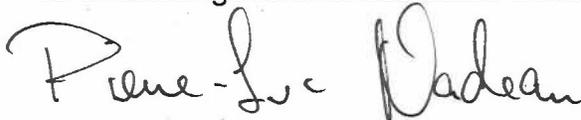
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles, certifie que :

- j'ai affiché l'avis ci-contre concernant le sujet suivant:
  - Dérogation mineure pour la propriété située au 12, chemin Black
  - Assemblée publique
  
- aux endroits suivants, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020 entre 7h45 et 16 h 30 :
  - Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau de l'hôtel de ville, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
  - Sur le tableau situé à l'entrée principale de la salle communautaire, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
  - Sur le tableau situé à l'entrée du Lac Dainava
  - Sur le tableau situé au bureau de poste de Bellefeuille, 986, boul. La Salette à Bellefeuille
  - Sur le tableau situé au Lac Paul
  - Sur le tableau situé à l'extérieur de l'hôtel de ville
  - Dans la zone visée
  - Site web

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier



Pierre-Luc Nadeau